



Document de présentation du Pacte écologique

**Une initiative
de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme**

SOMMAIRE

p.3 RESUMÉ

p.5 POURQUOI PROPOSER UN PACTE ÉCOLOGIQUE ?

p.6 LETTRE OUVERTE AU FUTUR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

p.8 QU'EST-CE QUE LE PACTE ÉCOLOGIQUE ?

- Une démarche auprès des candidats pour placer les enjeux écologiques au cœur de leurs programmes.
- Un appel à la mobilisation des citoyens.

p.10 10 OBJECTIFS ET 5 PROPOSITIONS : DES PISTES DE REFLEXION OUVERTES AU DÉBAT

- 10 objectifs pour un changement de cap.
- 5 propositions concrètes.

p.22 LES OUTILS DU PACTE ÉCOLOGIQUE

- Un site Internet : www.pacte-ecologique-2007.org.
- Un livre : « Pour un Pacte écologique ».
- Des conférences grand public.

p.23 ANNEXES

- La mission de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.
- Le Comité de Veille Écologique.

RESUMÉ

NICOLAS HULOT INVITE LES CANDIDATS ET LES CITOYENS À MANIFESTER LEUR VOLONTÉ D'AGIR EN SIGNANT LE PACTE ÉCOLOGIQUE.

POURQUOI UN PACTE ECOLOGIQUE ?

Nous ne pouvons plus attendre pour que les enjeux écologiques et climatiques soient enfin considérés comme une priorité. Les experts sont formels : une crise écologique sans précédent nous guette à échéance rapide, et cette menace amplifie et accélère toutes les tensions entre les hommes sur la planète.

Au cours de son mandat, le prochain Président de la République aura la lourde tâche d'accompagner les changements auxquels nous sommes contraints. L'emploi, l'activité économique, la solidarité, la démocratie et le bien-être de tous dépendent en grande partie de ses choix politiques.

Sans avoir la vanité de croire que la France peut changer la donne mondiale, elle peut jouer un rôle majeur à l'échelle internationale et entraîner l'Europe dans son sillage si elle fait de l'impératif écologique la priorité de sa politique.

C'est une chance unique d'engager une profonde mutation économique sociale et culturelle de nos sociétés, en s'appuyant sur une mobilisation collective. **Nicolas Hulot et les experts de Comité de Veille Écologique de la Fondation proposent qu'elle s'organise autour d'un PACTE ÉCOLOGIQUE.**

UNE DÉMARCHE CITOYENNE QUI DÉPASSE LES CLIVAGES POLITIQUES

Le Pacte écologique a pour objectif de placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur des débats politiques à venir. Il vise à :

- Interpeller tous les candidats à l'élection présidentielle, au-delà des clivages politiques.
- Mobiliser les citoyens.
- Et ouvrir le débat public en proposant aux candidats 10 objectifs et 5 propositions concrètes pour alimenter leurs programmes.

La Fondation Nicolas Hulot encourage également les candidats à considérer les propositions des autres ONG environnementales.

POUR LES CANDIDATS : PLACER L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DE LEURS PROGRAMMES

L'engagement des candidats s'articule en deux temps :

1er temps - La signature du Pacte écologique

Un engagement écrit solennel par lequel le candidat manifeste sa volonté d'agir et de faire de l'écologie une priorité nationale dépassant les clivages politiques.

2e temps - Leur réponse aux 10 objectifs et aux 5 propositions de la Fondation

Nicolas Hulot demande aux candidats de se prononcer sur les objectifs et propositions (détaillés dans le Dossier de Presse). Il s'agira pour les candidats de les étudier, de les enrichir, voire de les aménager et/ou de proposer des alternatives.

La Fondation attend une réponse de chacun d'entre eux qu'elle publiera sur le site Internet du Pacte écologique.

Ces 10 objectifs et 5 propositions sont résumés sur le site du Pacte : www.pacte-ecologique-2007.org et présentés de manière détaillée dans un ouvrage intitulé « Pour un Pacte écologique », publié aux éditions Calmann-Levy (en librairie le 8 novembre).

POUR LES CITOYENS : SE MOBILISER ET FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX

En signant le Pacte écologique, les citoyens ont l'opportunité de signifier clairement aux candidats leur volonté de mettre l'écologie au cœur des préoccupations politiques, de façon à ce qu'elles deviennent la colonne vertébrale des décisions à prendre et des actions à mettre en œuvre au plus vite, au plus haut niveau de l'Etat.

À l'heure du vote, ils connaîtront les engagements des candidats et pourront se décider en connaissance de cause.

Pour réussir cette mobilisation, l'appel doit venir de l'ensemble de la société civile; des personnalités reconnues et appréciées des Français ont d'ores et déjà manifesté leur soutien au Pacte écologique. Hubert Reeves, Jean-Marie Pelt, Jean-Louis Etienne, Yann Arthus-Bertrand, Jane Goodall ou Boris Cyrulnik se feront l'écho des messages du Pacte. Un Comité de soutien sera ainsi lancé le 7 novembre, il a vocation à fédérer tous les acteurs de la société afin de lui donner l'ampleur nécessaire.

Chacun peut se procurer le Pacte écologique :

- Sur le site www.pacte-ecologique-2007.org.
- Dans le livre « Pour un Pacte Ecologique » (éditions Calmann-Levy) disponible en librairie.
- À l'occasion des conférences de Nicolas Hulot organisées dans plusieurs régions de France. (Liste disponible sur le site du Pacte écologique).
- Sur simple demande auprès de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, par courrier à l'adresse suivante :
Fondation Nicolas Hulot - Pacte écologique - 6, rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt.

www.pacte-ecologique-2007.org

FENÊTRE INTERACTIVE DU PACTE ÉCOLOGIQUE

Le site Internet permet à chacun de comprendre la démarche du Pacte écologique et d'apprécier la place occupée par les enjeux écologiques et climatiques au cœur de la campagne présidentielle.

Il est également possible :

- De signer le Pacte écologique en ligne.
- De s'informer sur les 10 objectifs et les 5 propositions, disponibles sous forme résumée.
- De réagir sur le forum.
- **De prendre connaissance à tout moment du positionnement des candidats et de leurs réponses aux 10 objectifs et aux 5 propositions concrètes.** Chaque candidat dispose de son propre espace lui permettant de réagir et d'explicitier son point de vue. Ils ont également la possibilité de mettre en ligne un document de synthèse de leur programme environnemental, téléchargeable par tous.

POURQUOI PROPOSER UN PACTE ÉCOLOGIQUE ?

En chinois, le mot "crise" est représenté par deux idéogrammes : le danger et l'opportunité. Le Pacte écologique est une chance unique d'engager une profonde mutation de nos sociétés.

Dans un monde frappé par le chômage, la précarité et l'exclusion, le péril écologique n'est pas nécessairement perçu comme la plus grave des menaces. Et pourtant...

- **Les experts sont unanimes et formels**, nous sommes face à une crise écologique sans précédent : changement climatique, extinction des espèces, épuisement des ressources, raréfaction et contamination de l'eau, pollutions, maladies émergentes... L'humanité toute entière est menacée et les populations les plus démunies sont les premières frappées.

- **L'ensemble des facteurs de la crise écologique amplifie les tensions et en génère de nouvelles :**
insécurité sociale et sanitaire, fragilisation économique, migrations internationales, conflits pour l'accès aux ressources... Ignorer l'impératif écologique ou le traiter à la marge, reviendrait à laisser les problèmes sociaux et les inégalités mondiales s'aggraver.

L'avenir de la planète et de ses habitants dépend désormais de nous : ou bien nous décidons d'entreprendre sérieusement le changement auquel la réalité nous contraint, ou bien nous subissons ces chocs de plein fouet sans pouvoir les maîtriser progressivement.
C'est une chance unique d'engager une profonde mutation économique, sociale et culturelle de nos sociétés, s'appuyant sur une mobilisation collective.

Nicolas Hulot et le Comité de Veille Écologique de la Fondation proposent que la société s'organise autour d'un « Pacte écologique » : un contrat entre les Français et leur futur Président de la République pour changer de cap.

LETTRE OUVERTE AU FUTUR PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mesdames, Messieurs les candidats à la Présidence de la République,

Au moment où elle s'apprête à faire un choix politique majeur en désignant un nouveau président de la République, la France a rendez-vous avec son avenir. L'humanité est aujourd'hui menacée par une crise écologique et énergétique sans précédent qui amplifie et accélère toutes les tensions entre les hommes sur la planète. Comment l'éviter ? Nous n'avons pas d'autre alternative que d'engager une profonde mutation économique, sociale et culturelle de nos sociétés, qui s'appuie sur une mobilisation collective. Je propose qu'elle s'organise autour d'un « Pacte écologique ». Un nouveau contrat pour une nouvelle donne.

C'est l'heure de la vérité et de l'action

L'avenir de la planète et de ses habitants dépend désormais de la manière dont nos sociétés vont se conduire. Nous devons impérativement opérer une évolution en profondeur vers d'autres façons de produire, de travailler, de consommer, de se nourrir, de se loger, de se déplacer, de se chauffer... L'emploi, l'activité économique, la solidarité, la démocratie, le bien-être de tous en dépendent. Quelles sont aujourd'hui vos propositions ? Ferez-vous des enjeux écologiques une priorité nationale ? Il est temps, mesdames et messieurs les candidats, de passer enfin à l'action. Notre avenir à tous dépend de vos choix.

Un état d'urgence planétaire

Les bouleversements liés au changement climatique ou aux pénuries de ressources sont déjà là. L'ensemble des observations scientifiques le confirme. L'humanité toute entière est menacée. Les populations les plus démunies sont les premières frappées par les innombrables sécheresses, inondations ou cyclones, dont les terribles images sont entrées dans la banalité de notre quotidien télévisuel. C'est la raison première de l'urgence de la mobilisation.

La crise écologique amplifie d'autres crises économiques et sociales.

Dans un monde frappé par le chômage, la précarité, les exclusions, le péril écologique n'est pas nécessairement perçu comme la plus grave des menaces. Pourtant l'ensemble des facteurs de la crise écologique amplifie les tensions et en génère de nouvelles : insécurité sociale et sanitaire, fragilisation économique, migrations internationales, conflits pour l'accès aux ressources. Loin d'ignorer les enjeux sociaux et les inégalités mondiales, l'impératif écologique permet de les prendre en compte pour éviter de les aggraver. Ce n'est pas une priorité, c'est la priorité.

Ni à gauche, ni à droite, mais au-dessus

La crise écologique, parce qu'elle est inédite et d'une ampleur inégalée, pose des questions et suggère des réponses qui vont au-delà des clivages politiques. Elle ne peut plus être un objet de stratégie électorale. Elle est une cause commune.

Le défi écologique, une chance unique

Le progrès s'est transformé en risque pour l'humanité, mais le risque peut à son tour devenir une chance. Nous avons les cartes en main. Nos capacités techniques mettent d'ores et déjà à notre disposition des outils pour réagir. Nous savons économiser l'énergie, produire proprement, recycler. Le moment est venu de passer à l'acte à grande échelle. Les mesures nécessaires, si contraignantes

qu'elles puissent apparaître aujourd'hui, génèreront demain une fantastique créativité industrielle, stimuleront la recherche scientifique, découvriront de nouveaux gisements d'emploi. La « révolution » écologique est porteuse de nouvelles activités, d'une nouvelle ère économique et sociale, et d'améliorations de la condition humaine.

La prise de conscience progresse. Les signes d'encouragement se multiplient : notre campagne Défi pour la Terre a déjà rassemblé plus de 600 000 personnes, 52% des Français souhaitent que la protection de l'environnement soit inscrite parmi les objectifs prioritaires du futur Président. Le message est clair ! A vous maintenant de vous engager dans ce combat, d'encourager un mouvement collectif vers une mutation des structures de la société et des comportements de chacun.

Signez le Pacte écologique

La première décision à prendre, madame ou monsieur le futur président de la République, est d'enclencher ensemble la dynamique collective, en rassemblant ceux qui, à gauche, à droite ou ailleurs, sont décidés à relever le principal défi du temps présent. Le Pacte écologique est soumis à la signature et à l'adhésion de tous ceux qui le souhaitent. Il n'est ni un accord entre appareils politiques ni un programme de gouvernement, mais l'affirmation d'une volonté collective qui dépasse les querelles partisans. C'est une première étape dans la mobilisation populaire.

Nicolas Hulot
Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

QU'EST-CE QUE LE PACTE ÉCOLOGIQUE ?

Le Pacte écologique a pour objectif de placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur des débats politiques à venir.

Le Pacte écologique s'adresse à tous les candidats au-delà des clivages politiques.
Il vise à :

- **Interpeller les candidats à l'élection présidentielle pour faire de l'écologie la priorité du futur Président de la République.**
- **Mobiliser les citoyens parce que ce choix leur appartient.**
- **Ouvrir le débat en proposant aux candidats 10 objectifs et 5 propositions concrètes pour alimenter leurs programmes. Il s'agit de pistes de réflexion ouvertes au débat public.**

La Fondation Nicolas Hulot encourage également les candidats à considérer les propositions des autres ONG environnementales.

LE PACTE ECOLOGIQUE

Je signe le Pacte écologique pour placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur des débats de l'élection présidentielle 2007

et je m'engage à (si je suis un candidat à l'élection présidentielle)
/ et je demande aux candidats de (si je suis un citoyen) :

- Considérer les enjeux écologiques comme une priorité commune qui dépasse les clivages entre partis politiques et faire de la France un pays exemplaire en matière de développement durable.
- Faire de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité les déterminants majeurs de l'action publique.
- Mettre en place les outils économiques, juridiques, technologiques et éducatifs pour adapter ou réduire notre consommation en fonction des exigences écologiques et sociales actuelles et futures.
- Engager immédiatement une révision fondamentale des politiques de l'énergie, du transport et de l'agriculture.
- Me prononcer (si je suis un candidat) / Se prononcer (si je suis un citoyen) sur les dix objectifs et les cinq propositions concrètes pour un changement de cap présentés dans le livre « Pour un Pacte écologique » ou en résumé sur le site www.pacte-ecologique-2007.org

UNE DÉMARCHE AUPRÈS DES CANDIDATS POUR PLACER LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES AU CŒUR DE LEURS PROGRAMMES...

Le prochain Président aura la lourde tâche d'accompagner les multiples défis écologiques et climatiques et leurs conséquences en termes de modes de production, de consommation, d'emploi, d'alimentation, de santé, de solidarité, de finances publiques, d'aménagement du territoire, de transport, de logement, d'éducation...

Il est donc indispensable que les enjeux écologiques et climatiques soient dès maintenant intégrés dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Démarche citoyenne transpolitique, le Pacte écologique s'adresse à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

Il s'articule en deux temps :

1er temps - La signature du Pacte écologique

Un engagement écrit solennel par lequel le candidat manifeste sa volonté d'agir et de faire de l'écologie une priorité nationale dépassant les clivages politiques.

2e temps - Leur réponse aux 10 objectifs et aux 5 propositions de la Fondation

Nicolas Hulot demande aux candidats de se prononcer sur les objectifs et propositions (détaillés dans la partie II). Il s'agira pour les candidats de les étudier, de les enrichir, voire de les aménager et/ou de proposer des alternatives.

La Fondation attend une réponse de chacun d'entre eux qu'elle publiera sur le site Internet du Pacte écologique.

Chaque candidat et candidate à l'élection présidentielle va recevoir le Pacte écologique ainsi que l'ouvrage « Pour un Pacte écologique » par courrier. **Ils sont invités à signer le Pacte et à se positionner sur les 10 objectifs et les 5 propositions.**

Leurs réponses seront consultables sur le site Internet : www.pacte-ecologique-2007.org

UN APPEL À LA MOBILISATION DES CITOYENS

9 français sur 10 estiment nécessaire de changer profondément de politique pour faire face au risque écologique, 52% souhaitent que la protection de l'environnement soit inscrite parmi les objectifs prioritaires du futur Président*. Le message est clair.

Afin de faire entendre leur voix, les citoyens sont eux aussi invités à signer le Pacte écologique.

Ce faisant, ils manifestent leur volonté de mettre l'écologie au cœur des préoccupations politiques, de façon à ce qu'elle devienne la colonne vertébrale des décisions à prendre et des actions à mettre en œuvre au plus vite, au plus haut niveau de l'Etat.

Chacun peut se procurer le Pacte écologique :

- Sur le site www.pacte-ecologique-2007.org.
- Dans le livre « Pour un Pacte Ecologique » (éditions Calmann-Levy) disponible en librairie.
- À l'occasion des conférences de Nicolas Hulot organisées dans plusieurs régions de France. (Liste disponible sur le site du Pacte écologique).
- Sur simple demande auprès de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, par courrier à l'adresse suivante : Fondation Nicolas Hulot - Pacte écologique - 6, rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt.

Ces 10 objectifs et 5 propositions concrètes sont présentés en résumé sur le site du Pacte écologique : www.pacte-ecologique-2007.org et de manière détaillée dans le livre « Pour un Pacte écologique », publié aux éditions Calmann-Levy.

* Sondage réalisé par l'Institut LH2 – Louis Harris auprès d'un échantillon de 800 personnes les 19, 20 et 21 juillet 2006

10 OBJECTIFS ET 5 PROPOSITIONS : DES PISTES DE RÉFLEXION OUVERTES AU DÉBAT

Nos capacités techniques mettent d'ores et déjà à notre disposition des outils pour réagir à la crise écologique et climatique. Nous savons économiser l'énergie, produire proprement, recycler. Le moment est venu de passer à l'acte à grande échelle.

De la contrainte à l'opportunité

Les mesures nécessaires, si contraignantes qu'elles puissent apparaître aujourd'hui, généreront demain une fantastique créativité industrielle, stimuleront la recherche scientifique, découvriront de nouveaux gisements d'emploi. La mutation écologique est porteuse de nouvelles activités, d'une nouvelle ère économique et sociale, et d'améliorations de la condition humaine.

Agir au lieu de subir

Il est encore temps de construire ensemble cette mutation plutôt que d'en subir les conséquences catastrophiques. Demain il sera trop tard.

10 OBJECTIFS pour un changement de cap

Grâce aux travaux et rapports d'experts de son Comité de Veille Écologique, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a identifié dix objectifs prioritaires à atteindre.

Il s'agit de pistes de réflexion couvrant la plupart des grands domaines de la politique publique.

Ouvertes au débat et à l'avis de tous, elles ont été élaborées dans l'optique d'apporter aux candidats des clés pour décrypter les principales problématiques environnementales et proposer les bases d'un programme d'action, pour les aider à trouver des solutions appropriées.

Les 10 objectifs sont cohérents entre eux sans avoir pour autant l'ambition d'être exhaustifs.

Objectif 1 Économie : vers une logique de durabilité

En bref : concevoir les produits industriels pour qu'ils durent, soient réparés ou recyclés afin de réduire les flux de matières, de déchets et d'énergie.

Objectif 2 Énergie : organiser la baisse de la consommation

En bref : lutter contre le réchauffement climatique en réduisant massivement le recours au pétrole, au gaz et au charbon pour diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Objectif 3 Agriculture : produire autrement

En bref : concilier la production agricole avec le respect de l'environnement, le travail paysan, la qualité des produits et la santé.

Objectif 4 Territoire : contenir l'extension périurbaine et relocaliser les activités humaines

En bref : préserver l'espace rural et naturel, cesser de multiplier les infrastructures et « d'artificialiser » les surfaces, lutter contre l'étalement urbain par le rapprochement des lieux de travail et d'habitation.

Objectif 5 Transports : sortir du tout routier

En bref : réduire la demande en transports fortement consommateurs de pétrole et grands émetteurs de gaz à effet de serre (camions, automobiles et avions), augmenter l'offre en moyens de déplacement moins gourmands et plus propres (trains, transports en commun, transport fluvial, vélo).

Objectif 6 Fiscalité : établir le véritable prix des services rendus par la nature

En bref : faire apparaître le coût économique réel des activités humaines, supprimer les subventions publiques entraînant la dégradation de l'environnement, réorienter le budget en faveur du développement durable.

Objectif 7 Biodiversité : faire entrer la nature dans l'aménagement du territoire

En bref : intégrer la préservation du patrimoine naturel dans la stratégie globale de développement durable, avec la création d'un réseau écologique national qui relierait entre eux tous les espaces protégés et garantirait leurs fonctions écologiques.

Objectif 8 Santé : prévenir avant de guérir

En bref : évaluer le poids des dégradations environnementales dans le coût global des maladies, engager une politique de prévention, en particulier en ce qui concerne l'alimentation, l'emploi des pesticides et la dissémination des OGM.

Objectif 9 Recherche : faire de l'environnement un moteur pour l'innovation

En bref : mettre la recherche en cohérence avec le projet d'une société durable ; favoriser les liens entre les disciplines.

Objectif 10 Politique internationale : prendre l'initiative

En bref : ériger en priorité diplomatique le défi écologique et les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale.

Objectif 1 ÉCONOMIE, VERS UNE LOGIQUE DE DURABILITE

D'un côté, notre système économique engloutit massivement des ressources naturelles non renouvelables. De l'autre, il rejette sans vergogne gaz à effet de serre et déchets. **80% des produits fabriqués en France ne donnent lieu qu'à un seul usage.** Parallèlement, les risques de pénuries, de pollutions et de déstabilisation générale s'accumulent.

Il s'agit donc de s'orienter vers **une « économie circulaire »** dont l'ambition ne soit plus de produire pour produire, mais de réduire les flux de matière et d'énergie.

- En produisant exclusivement des biens ou des déchets valorisables, réparables, recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- En transformant les déchets en ressources et les matières résiduelles en matières premières.
- En changeant les procédés de fabrication en fonction de leur impact écologique.
- En mettant en réseau et en mutualisant les unités de productions.

En fabriquant des biens durables plutôt que jetables, c'est toute la logique économique qui change. Cette nouvelle organisation des modes de fabrication se trouvera renforcée par la mise en place d'une **« économie de fonctionnalité »**. Celle-ci consiste à remplacer la vente d'un produit (bien ou service) par la vente ou la location de son usage (par exemple une entreprise peut louer l'utilisation d'une photocopieuse au lieu de l'acheter).

Cette double mutation obligera à **des reconversions vers des productions économes** en matières premières et en énergie ainsi qu'à des innovations dans la conception des produits. Elle ne casse pas pour autant l'outil industriel puisqu'elle propose une autre façon de produire et de consommer. Elle est également **favorable à l'emploi**. Ainsi, par exemple, de multiples emplois locaux devront être créés pour entretenir le système de maintenance, de réparation et de récupération.

Objectif 2 ÉNERGIE, ORGANISER LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION

Notre génération doit anticiper et amortir **un double choc**.

D'une part, pétrole, gaz naturel et charbon sont les premiers responsables d'une concentration croissante de gaz carbonique dans l'atmosphère, aggravant un effet de serre qui menace de **bouleverser le climat et l'habitabilité de la terre** ; d'autre part, ces combustibles fossiles vont progressivement se raréfier, compromettant le développement économique et les niveaux de vie qui lui sont attachés.

Les énergies fossiles ont pris une part tellement prépondérante dans les activités humaines qu'il apparaît impossible de leur substituer, à volume équivalent, des ressources alternatives. **Aucune offre nouvelle d'énergie n'est susceptible de répondre quantitativement à la demande de consommation** si celle-ci reste en l'état, quels que soient par ailleurs les progrès accomplis en matière d'efficacité énergétique.

La conclusion s'impose donc : si nous voulons éviter la catastrophe climatique et ne pas épuiser totalement les combustibles fossiles, il n'y a pas d'autre solution que de **réduire massivement la consommation énergétique globale**. Pour ce faire, nous proposons d'introduire une taxe progressive et permanente sur le pétrole, le gaz et le charbon (voir notre proposition n° 2) tout en recourant à un plan ambitieux d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Si nous ne planifions pas une action volontaire et négociée de diminution de la demande énergétique, nous nous exposons avant la fin du siècle :

- A une brutale diminution de notre consommation et donc à une régulation par la pénurie.
- A un risque climatique majeur.

À ceux qui considèrent que la gestion d'une baisse de la consommation énergétique s'avérerait antisociale, faut-il rappeler que rien ne serait plus inéquitable que le chaos que nous risquons sinon ?

Objectif 3

AGRICULTURE, PRODUIRE AUTREMENT

L'agriculture « industrielle » se révèle à la fois **destructrice pour l'environnement et excluante pour les hommes**. Elle vit sur un modèle insoutenable : l'artificialisation à outrance des systèmes agricoles et le camouflage de ses coûts réels sous le flot des subventions. Au bout du compte, ce sont **les conditions de la fertilité qui se trouvent compromises**. Et les agriculteurs sont nombreux à se trouver dans l'impossibilité de réunir les moyens nécessaires pour rester compétitifs et à devoir quitter la terre.

La spécialisation des systèmes de culture, le recours à des engins motorisés de très forte puissance et l'emploi croissant d'engrais azotés de synthèse entraînent une augmentation de la consommation de pétrole. **L'agriculture est ainsi devenue l'un des secteurs qui participe le plus à l'effet de serre**. Elle ne se révèle rentable qu'au prix de pulvérisations de pesticides qui s'avèrent souvent dangereux pour la santé des agriculteurs eux-mêmes et des consommateurs.

La rentabilité des systèmes agricoles devrait être évaluée désormais de façon à ne pas prendre seulement en compte les coûts monétaires des productions mais en s'attachant à la valeur du patrimoine naturel, aux bilans énergétiques, aux coûts écologiques, aux bienfaits ou méfaits sociaux, alimentaires et sanitaires qui se manifestent à l'échelle de la société dans son ensemble.

C'est pourquoi nous proposons, à l'inverse des politiques de soutien aux productions intensives, de **favoriser l'agriculture durable de qualité** - produits biologiques ou certifiés - en lui ouvrant un marché grâce au redéploiement du montant des aides agricoles européennes vers la restauration collective, moyennant un engagement d'approvisionnement de proximité auprès des producteurs de ce type d'agriculture (lire notre proposition n° 3).

Objectif 4

TERRITOIRE , CONTENIR L'EXTENSION PÉRIURBAINE ET RELOCALISER LES ACTIVITÉS HUMAINES

L'aménagement du territoire tel qu'il se poursuit prolonge l'artificialisation de l'espace au détriment des paysages et des écosystèmes. Il perpétue une organisation spatiale caractérisée par une **extension périurbaine diffuse qui favorise la croissance des déplacements automobiles et des émissions de gaz à effet de serre**. La multiplication de zones pavillonnaires dévore le territoire, lesquelles s'accompagnent inévitablement de la construction de nouvelles infrastructures et voies de circulation. Il s'agit de parvenir à un zonage du territoire qui ne sacrifie plus les écosystèmes et n'encourage plus à une mobilité incessante. Cela suppose de **rompre avec la course aux infrastructures et avec la tendance à un étalement urbain continu**.

Les élus comprendront-ils que désormais leur rôle n'est plus de lancer des projets (souvent ruineux financièrement) à base d'équipements lourds, mais de mettre en place une gestion durable du territoire dont ils ont la responsabilité ?

Il est temps de :

- **Renoncer à la logique de l'étalement urbain** au profit de la densification de petits centres urbains et ruraux.
- **Mettre en place une politique qui réconcilie dans un même espace les zones résidentielles et les activités économiques, commerciales et de loisirs.** Autrement dit, rapprocher les bassins de travail des lieux d'habitation, encourager le retour des commerces de proximité et des lieux de loisirs au sein des pôles urbanisés au détriment des hypermarchés et des sites de loisirs de la périphérie.

Ainsi économisera-t-on l'espace naturel, favorisera-t-on l'accès aux services publics, diminuera-t-on le flux des déplacements motorisés, la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, les temps de transport, les travaux de voirie et la démultiplication des services.

Objectif 5

TRANSPORTS, SORTIR DU TOUT ROUTIER

L'essor des déplacements de personnes et de marchandises est de l'ordre de 5% chaque année en France. **Le secteur routier se taille la part du lion** (plus de 80%) au détriment des voies ferrées et navigables.

Symbole du dynamisme et de la mobilité, le trafic routier constitue en même temps **un des principaux défis écologiques** : automobiles et poids lourds prélèvent 65% de la consommation française de produits pétroliers (contre 34% il y a trente ans) ; l'augmentation de la circulation renforce les émissions de gaz carbonique (un tiers environ des rejets).

En développant un « **système global** » fondé sur la mobilité, le transport routier précipite la société dans une spirale insoutenable. Il faut donc modifier l'offre de transport :

- **En bridant la puissance des moteurs.** Les rendre conformes aux limitations de vitesse réduirait d'environ 20% leur consommation et leurs émissions de gaz carbonique.
- **En donnant la priorité au rail.** Les trains consomment moins d'espace et d'énergie, ils polluent peu. Leur développement passe par l'extension des voies, des dessertes et des cadencements des trains express régionaux.
- **En favorisant les transports en commun et les moyens de circulation douce.** Augmenter l'offre en modes de déplacement collectifs (transports en commun) et individuels (marche, vélo) attractifs, efficaces et adaptés aux horaires des rythmes urbains.
- **En taxant les véhicules les plus polluants.** Le coût du transport par poids lourd doit intégrer ses coûts indirects et les automobiles les plus gourmandes et les plus polluantes être mises à contribution selon le principe du pollueur-payeur.
- **En réaménageant le territoire.** Relocaliser les activités économiques, rapprocher les services, densifier de petites unités urbaines, organiser des circuits courts de distribution.

Objectif 6

FISCALITE, ÉTABLIR LE VÉRITABLE PRIX DES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE

Les services inestimables que rendent les écosystèmes répondent de moins en moins gratuitement à nos sollicitations. **Les « coûts cachés » de toute une série d'activités doivent désormais être assumés** sous peine de compromettre la santé des populations, les activités économiques et la stabilité sociale.

Il s'agit de donner un prix au droit d'accès à une ressource, à un service ou à un bien collectif d'origine

naturel en utilisant les instruments économiques : taxes, normes ou quotas. Ainsi, le budget de l'Etat doit-il être repensé dans le cadre d'un plan global de prévention et d'anticipation selon deux directions :

→ **Le financement des politiques d'infrastructure :**

- Aider les entreprises, les ménages et les collectivités à gérer l'inéluctable modification de l'aménagement du territoire.
- Modifier les modes de transport.
- Mettre en place un péage kilométrique pour les poids lourds.
- Promouvoir les alternatives énergétiques aux combustibles fossiles.
- Imposer la « Haute Qualité Environnementale » pour toute nouvelle construction.
- Engager la rénovation thermique de l'ensemble du bâti ancien.
- Restaurer la vignette annuelle, modulable selon le niveau d'émission de gaz carbonique du véhicule.
- Relancer activement « l'agriculture durable » (lire notre proposition n°3).

→ **Le financement des politiques d'emploi et de solidarité :**

- Aider aux reconversions des particuliers et des professionnels fragilisés par l'augmentation du prix des hydrocarbures.
- Accompagner les ménages aux revenus modestes dans le contexte d'une énergie de plus en plus coûteuse.
- Réduire les prélèvements sur le travail et les remplacer par une fiscalité écologique frappant les activités prédatrices de ressources naturelles et gourmandes en énergie (lire notre proposition n°2).

Objectif 7

BIODIVERSITÉ , FAIRE ENTRER LA NATURE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le paysage français est encore principalement occupé par l'agriculture (59%) et la forêt (30%). Mais **l'artificialisation gagne du terrain**. Les altérations des milieux et paysages provoquées par les activités humaines réduisent les capacités de déplacement et d'échange entre les espèces animales et végétales, et provoquent leur déficit démographique, l'extinction des espèces rares, l'érosion génétique, la fragilisation des écosystèmes.

C'est aussi la « nature ordinaire » qui est touchée, celle qu'on rencontre partout en campagne ou en ville. On constate une baisse d'effectifs des espèces communes, la disparition de zones humides, un recul de la faune, de la flore et des peuplements de poissons.

Cette érosion de la biodiversité fait peser un risque économique sur la société. Elle menace d'affaiblir et d'interrompre la chaîne de biens et de services « gratuits » que les écosystèmes offrent à l'humanité, des fournitures aussi vitales que l'épuration des eaux, la protection contre les catastrophes naturelles ou la richesse des sols.

Dès lors, les questions de la préservation de la nature doivent s'intégrer dans une stratégie de développement durable et non plus être traitées à part. Nous proposons de changer d'échelle par rapport aux actions traditionnelles de protection des espaces naturels :

- **En reliant les espaces protégés entre eux, à travers la mise en place d'un « réseau écologique national »** qui établirait une continuité entre les milieux riches ou moins riches et les paysages. Ces schémas régionaux seraient intégrés dans tous les projets, outils et documents d'aménagement et d'urbanisme.
- **En créant une Agence nationale du patrimoine naturel**, avec des délégations à l'échelle d'éco-régions, en métropole et en outre-mer, qui serait responsable de ce nouveau « bien commun ».

Objectif 8

SANTÉ, PRÉVENIR AVANT DE GUÉRIR

Il est absolument nécessaire que la France évalue les facteurs environnementaux qui concourent aux risques de dégradation de la santé publique. Trois priorités nous semblent devoir être retenues :

- **L'alimentation.** La pollution de l'environnement et de la chaîne alimentaire - usage massif de pesticides, contamination de l'eau et de l'air - et la dégradation de la qualité alimentaire contribuent à l'augmentation de la prévalence des cas de cancers (+ 62 % en vingt ans) et des cas d'allergie (ils ont doublé en 20 ans). L'excès de poids et le diabète sont en pleine expansion. La progression conjointe de ces maladies **plaide pour une modification du système de production agricole et des habitudes alimentaires.**
- **Les pesticides.** La France se situe au 3^{ème} rang des pays qui répandent le plus de pesticides. Ces biocides participent à l'extinction des espèces et polluent l'environnement. Ils peuvent s'avérer allergisants, neurotoxiques, immunodépresseurs, mutagènes, cancérigènes, perturbateurs endocriniens (atteinte de la fertilité, malformations), y compris à faible dose. Il est de la responsabilité des autorités **d'appliquer les engagements de réduction de l'emploi des pesticides, de soutenir le projet REACH pour établir le recensement des polluants chimiques, préciser leur toxicité et revoir leur autorisation, de développer les formations aux pratiques sans pesticides.**
- **Les OGM.** Produits expérimentaux, est-il normal de retrouver les OGM dans les champs et les assiettes alors qu'on a peu de connaissances sur les risques engendrés par les manipulations génétiques et les interactions entre gènes? On ne peut que recommander que **la loi française transpose fidèlement les directives européennes veillant à la maîtrise de la dissémination d'OGM dans l'environnement.**

Objectif 9

RECHERCHE, FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN MOTEUR POUR L'INNOVATION

Un effort sans précédent dans la recherche fondamentale et l'innovation technologique s'avère indispensable si l'on veut parvenir à un rapport durable entre l'homme et l'environnement.

Or, la recherche en environnement, en particulier sur la biodiversité, les énergies renouvelables ou les contaminations chimiques, **se caractérise en France par l'attribution de moyens humains et financiers notoirement insuffisants.** Tout continue à se passer comme si l'écologie n'avait pas évolué depuis l'époque où elle était essentiellement une science descriptive. La vision qui est encore généralement répandue consiste à estimer que le chercheur en écologie a seulement besoin de papier et de crayon.

Le changement doit porter sur les structures de décisions et l'approche scientifique.

- **Renforcer la décision politique.** Le politique ne peut plus se contenter de soumettre des vœux que les instances de la recherche exauceront ou non. Un engagement particulier doit être pris envers la biodiversité, maillon faible de la recherche fondamentale.
- **Revoir le rôle du ministère de la recherche.** Afin qu'il cesse d'être le reflet des lobbies scientifiques, le ministère doit modifier la structure de ses départements et permettre le développement d'une approche pluridisciplinaire et transversale.
- **Redistribuer les moyens humains et financiers.** Il s'agit de réorienter le soutien à la recherche (attribution de bourses, décisions de l'Agence nationale de la recherche, répartition des moyens au sein des établissements publics et dans les universités) vers la connaissance et les innovations technologiques en matière environnementale.
- **Réajuster les priorités de la formation.** L'éducation à l'écologie doit être introduite dans toutes les disciplines et dans le socle fondamental des enseignements (voir notre proposition n° 5).

Objectif 10

POLITIQUE INTERNATIONALE, PRENDRE L'INITIATIVE

Aucun des grands chocs environnementaux - changements climatiques, pénurie énergétique, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources et des sols, pollutions, désertification, disparition des forêts primaires, acidification des océans, urbanisation galopante, maladies émergentes - ne sera contenu à l'intérieur des frontières nationales.

La France doit donc faire du développement durable à l'échelle planétaire l'axe prioritaire de sa politique européenne et internationale :

- **En s'engageant dans la construction d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement** afin de placer l'environnement à un niveau de préoccupation et de décision au moins égal à celui de l'économie et du commerce.
- **En se montrant significativement plus active en faveur de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité.** Elle pourrait par exemple développer un réseau d'aires marines protégées ou contribuer à l'instauration d'un réseau de forêts primaires protégées et de surfaces écologiquement viables représentatives de leur diversité biologique.
- **En proposant, avec l'Europe, la suppression des subventions aux exportations agricoles et une meilleure protection douanière** contre les importations agricoles et offrir ainsi aux populations rurales des pays du Sud les moyens de se maintenir sur leur terres plutôt que d'être forcées à l'exode.
- **En participant au renforcement du dispositif européen de lutte contre l'effet de serre en proposant un abaissement progressif des quotas afin de rendre ceux-ci plus contraignants.**
- **En augmentant son aide publique pour le développement (APD)** à hauteur de 1% de son PIB. Les fonds dégagés devraient être cependant soumis à des conditionnalités écologiques pour qu'ils servent prioritairement au développement de modes de production et de consommation durables.

5 PROPOSITIONS CONCRÈTES

Pour alimenter le débat et accompagner les candidats dans leurs premières actions, Nicolas Hulot et le Comité de Veille Écologique proposent cinq mesures concrètes. Elles sont techniquement et juridiquement applicables dès le début du mandat du nouveau Président de la République.

Proposition N°1

UN VICE-PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable touche à tous les domaines : l'économie, le social, l'environnement. Sa mise en œuvre conditionne nos emplois, notre alimentation, notre consommation, nos déplacements, *nos villes, nos logements, nos impôts, nos routes, nos loisirs, etc.*

Si elle devient, comme nous le proposons, le déterminant des politiques publiques, cette nouvelle politique doit recevoir **une traduction institutionnelle**, au cœur de l'Etat.

Par conséquent, nous préconisons la création d'un poste de vice-Premier ministre en charge du développement durable, c'est-à-dire avec la responsabilité d'assurer cette dimension **dans tous les choix politiques**. Numéro 2 du gouvernement, il élaborera et veillera sur la feuille de route de chaque ministère dont l'action concourt au développement durable.

Avec son administration dédiée, le vice-Premier ministre aura des prérogatives clairement définies pour **planifier, impulser et coordonner une autre politique et proposer au gouvernement une vision à long terme de la société** :

- Il présidera le Comité interministériel du développement durable qui se réunira trimestriellement.
- Il présentera annuellement la stratégie nationale de développement durable et le bilan des actions devant le Parlement.
- Il soumettra à étude d'impact « Développement durable » tous les projets de loi.
- Il élaborera le calendrier à cinq ans des objectifs de l'action gouvernementale dans ce domaine.
- Il pilotera de nouveaux indicateurs environnementaux.
- Il coordonnera les travaux des différents comités et instituts de prospective : Centre d'analyse stratégique, Délégation à l'aménagement du territoire...
- Il aura autorité sur les préfets afin de disposer d'une représentativité locale et de moyens supplémentaires pour conduire son action.

Proposition N°2

INSTAURER UNE TAXE CARBONE EN CROISSANCE RÉGULIÈRE

Pour stabiliser la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère et éviter la catastrophe climatique, les émissions mondiales doivent **avoir diminué de moitié d'ici 2050** par rapport à ce qu'elles étaient en 1990, soit une division par quatre dans les pays industrialisés. Il faut donc **diviser par quatre notre consommation de pétrole et de gaz naturel en France**.

Le système européen de quotas ne suffira pas à y parvenir puisqu'il ne limite que les émissions des gros acteurs industriels et énergétiques. Les progrès technologiques ne suffiront pas non plus. Aucune autre source d'énergie, aucune nouvelle technologie n'est capable de se substituer en quantité aux hydrocarbures qui représentent aujourd'hui plus des deux tiers de notre consommation d'énergie (85% dans le monde).

Nous sommes confrontés à un autre défi : **la décroissance à venir de l'approvisionnement en hydrocarbures**. S'il n'est pas anticipé et géré, un tel événement conduira sans doute à une

augmentation massive du prix des hydrocarbures, prélude à des conflits majeurs et des troubles sociaux (chômage, précarité, exclusion etc.).

Il est donc indispensable de mettre en place **une taxe carbone qui permette de provoquer volontairement une baisse de nos émissions de gaz carbonique et de notre consommation**

d'énergie fossile avant que nous y soyons brutalement contraints. Cette taxe, applicable au pétrole, au gaz et au charbon, croîtrait de manière progressive, jusqu'à ce que la division par quatre des émissions soit atteinte. La taxe s'appliquerait à tous, administrations, entreprises et ménages. Elle permettrait une évolution de nos systèmes d'organisation économique et de transport, en encourageant le changement des comportements ainsi que le recours à d'autres sources d'énergie.

Elle serait accompagnée de mesures compensatoires pour les secteurs économiques et les ménages les plus fragiles.

Proposition N°3

RÉORIENTER LES SUBVENTIONS AGRICOLES VERS UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ

Les aides considérables - 9,5 milliards d'euros dans le budget européen de la PAC et 2,5 milliards d'euros dans le budget français - versées aux agriculteurs ne parviennent ni à maintenir une activité suffisante pour les ruraux, ni à fournir une alimentation de qualité. Elles coûtent cher à l'Europe, à l'Etat et aux contribuables. Elles placent les producteurs en position de dépendance. Elles contribuent à conforter un type d'agriculture incompatible avec la protection de l'environnement.

Nous proposons que **les subventions agricoles soient progressivement transférées vers l'agriculture de qualité** – biologique, labellisée, d'appellation d'origine contrôlée – **en lui ouvrant le marché de la restauration collective** : cantines scolaires, restaurants d'entreprises, d'universités, d'hôpitaux, de maisons de retraite, associations caritatives..., soit 2,6 milliards de repas chaque année et quelque 10 millions de repas par jours ouvrables. L'organisation de ce marché s'effectuerait sur la base d'un cahier des charges **selon des critères de qualité et de proximité des productions**.

Une telle redistribution **relancerait la demande en produits de qualité**, permettrait aux agriculteurs d'être rémunérés pour leur travail et créerait des emplois nécessaires à ce type d'agriculture. Elle diminuerait les coûts de transport et la consommation d'énergie, dynamiserait l'emploi local, permettrait l'accès des plus modestes à une alimentation de qualité.

Pour ce faire, le gouvernement français devra s'engager dans une renégociation de la PAC afin que les subventions aux producteurs soient progressivement dirigées vers la restauration collective. Sans attendre cette réforme, **la France peut commencer à appliquer ce système** en transférant les subventions directes dites du « premier pilier » de la PAC.

Proposition N°4

SYSTÉMATISER LES PROCÉDURES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Afin que les démocraties puissent assumer leurs responsabilités face à la crise écologique, un des meilleurs moyens consiste à étendre l'expression démocratique. Nous proposons de recourir à des procédures de démocratie participative (panels de citoyens ou débat public ouvert à tous) en soumettant **systématiquement en amont au débat public toutes les grandes décisions nationales en matière de développement durable** afin d'éclairer les choix des élus et de responsabiliser la société.

Lors des quelques expériences de démocratie participative menées jusqu'à présent (tout particulièrement les conférences de citoyens), on a pu constater que des citoyens préalablement informés n'éprouvent aucune difficulté à prendre la mesure des problèmes et à proposer des solutions responsables. Le débat public débouche sur un argumentaire. Mais il faut que le commanditaire, le pouvoir législatif ou exécutif, **soit tenu de répondre publiquement à cet argumentaire, pour l'intégrer ou le réfuter.**

Nous proposons encore le suivi et la transparence qui va du vote d'une loi jusqu'à l'adoption des décrets d'application.

Dans ces conditions le débat public permettrait de faire vivre la démocratie, responsabilisant politiques et citoyens, et contribuant **à la détermination de l'intérêt général.**

La mise en œuvre du développement durable devrait donc être systématiquement précédée par des débats publics dont l'organisation serait confiée à la Commission nationale de débat public (CNDP).

Tous les projets de lois concernant nommément le développement durable, ou affectant profondément l'une de ses dimensions, donneraient lieu automatiquement à une saisine de la CNDP. Les débats ouverts permettraient la remontée de propositions « par le bas » sur des questions qui concernent tous les citoyens et qui constituent les principaux enjeux de notre temps. L'exécutif et le législatif pourraient alors prendre **leurs décisions en connaissance de cause.** Les choix finaux relèveraient toujours de la responsabilité du politique, fondement de notre démocratie.

Proposition N°5

METTRE EN PLACE UNE GRANDE POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION

Pour obtenir l'adhésion de la société au développement durable et susciter les changements de comportements qu'il impose, chacun doit disposer, préalablement, d'un niveau d'information et de sensibilisation qui soit en rapport avec cet enjeu. **C'est pourquoi nous proposons la mise en œuvre d'une grande politique d'éducation à l'écologie et au développement durable,** incluant, outre l'éducation scolaire traditionnelle, l'information, la communication, la formation et la sensibilisation.

Ce chantier s'adresserait aux actuels et futurs décideurs, aux enseignants, aux écoliers et aux étudiants, aux acteurs de la société qui ont un impact déterminant sur les équilibres naturels, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens **puisque rien ne sera possible sans la participation de chacun.**

Dans cet esprit, **l'ensemble des programmes et activités scolaires**, du primaire à la terminale, ainsi que les cursus supérieurs, **devront être progressivement réformés** afin qu'y soit intégré, lorsque cela est pertinent, l'enseignement des connaissances de base en écologie et en développement durable. Il ne s'agit ni de créer une nouvelle discipline ni d'augmenter les horaires mais **d'imprégner l'ensemble des enseignements** au même titre que l'orthographe ou la grammaire.

Parallèlement, une Grande école de l'écologie et du développement durable sera mise en place afin de former, pour l'administration et pour les entreprises, un corps d'agents spécialisés.

En direction de l'opinion publique, l'Etat lancera régulièrement **des campagnes nationales de communication et de sensibilisation** en s'appuyant sur la télévision, la radio, Internet et la presse écrite.

L'État pourra également inciter chaque échelon territorial et professionnel à développer des politiques locales de formation et d'éducation à l'écologie et au développement durable.

LES OUTILS DU PACTE ÉCOLOGIQUE

UN SITE INTERNET : www.pacte-ecologique-2007.org



Mis en ligne le 7 novembre 2006, le site Internet du Pacte écologique est conçu comme une fenêtre interactive pour suivre et apprécier la place occupée par les enjeux écologiques et climatiques au cœur de la campagne présidentielle.

CITOYENS ET CANDIDATS, CHACUN PEUT DÉCOUVRIR LE PACTE ÉCOLOGIQUE EN LIGNE ET COMPRENDRE L'ENJEU DE LA DÉMARCHE.

Il est possible :

- De s'informer sur les 10 objectifs et les 5 propositions, disponibles sous forme résumée.
- De signer le Pacte écologique en ligne.
- De réagir grâce au forum.
- De prendre connaissance à tout moment du positionnement des candidats et de leurs réponses aux 10 objectifs et aux 5 propositions concrètes.

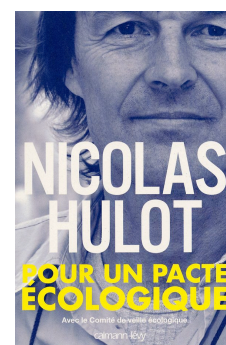
LES CANDIDATS ONT LA PAROLE !

Les candidats sont invités à se positionner sur les 10 objectifs et les 5 propositions concrètes. Afin de faciliter la lisibilité des informations, **chaque candidat dispose de son propre espace lui permettant de réagir et d'expliciter son point de vue**. Ils ont également la possibilité de mettre en ligne un document de synthèse de leur programme environnemental, téléchargeable par tous.

UN LIVRE : « POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE »

Au printemps 2006, Nicolas Hulot a proposé au Comité de Veille Écologique de la Fondation Nicolas Hulot de travailler avec lui à ce qui pourrait constituer les bases d'un Pacte écologique entre les Français et leur nouveau Président.

Un programme d'action composé de 10 objectifs prioritaires et de 5 propositions concrètes est né de cette collaboration. Il est exposé en détail dans l'ouvrage « Pour un Pacte écologique », publié aux éditions Calmann-Levy.



DES CONFÉRENCES GRAND PUBLIC

Dès novembre, Nicolas Hulot donnera des conférences grand public dans plusieurs régions de France, afin d'expliquer le sens de sa démarche.

La liste de ses interventions est disponible sur www.pacte-ecologique-2007.org.

ANNEXE 1

LA MISSION DE LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Le Pacte est une initiative de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. ONG sans appartenance politique et non-confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot, créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996, a pour but de développer l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité.

Dans le cadre de son initiative « Pacte écologique », la Fondation s'implique dans la politique au sens « vie de la cité ». Son objectif est de mobiliser les candidats et les citoyens autour du Pacte écologique pour contribuer à la préservation de la vie sur Terre, fondement de sa mission.

La Fondation participe à la diffusion des connaissances sur l'état écologique de notre planète et met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l'acte afin de freiner l'impact des activités humaines.

Il s'agit pour la Fondation de contribuer aux changements des comportements afin d'aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable.

La Fondation travaille sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et tout particulièrement trois thématiques : la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité (espèces végétales et animales), et la protection de l'eau.

ANNEXE 2

LE COMITÉ DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme s'appuie depuis 2000 sur un comité de scientifiques et d'experts : le Comité de Veille Écologique.

Composé de scientifiques et de personnalités reconnus pour leurs compétences en matière d'environnement et d'écologie, le Comité de Veille Écologique (CVE) a pour rôle d'épauler par ses compétences les prises de position de la Fondation et de son président. Les membres du CVE se réclamant de leur appartenance peuvent à la demande de la Fondation, s'exprimer auprès du grand public.

Les membres du CVE ayant collaboré au Pacte écologique

- **Roland Albignac** Zoologue, professeur émérite des universités, université de Franche-Comté, Besançon.
- **Robert Barbault** Écologue, professeur des universités, directeur du département Ecologie et Gestion de la biodiversité du Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS-Université Pierre et Marie Curie.
- **Jean-Paul Besset** Journaliste.
- **Dominique Bourg** Philosophe, professeur des universités, directeur de l'Institut des politiques territoriales et de l'environnement humain (IPTEH), faculté des géosciences et de l'environnement, université de Lausanne, Suisse.
- **Patrick Criqui** Responsable du groupe Energie et politique de l'environnement au Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration interrégionale (LEPII) ; CNRS-UPMF, Grenoble.
- **Nicole D'Almeida** Professeur des universités en information et communication, université de Paris-Sorbonne.
- **Philippe Desbrosses** Agriculteur, docteur en sciences de l'environnement, expert auprès de l'Union européenne.
- **Christian Dubois** Ingénieur projet, élu municipal chargé de l'environnement et de l'urbanisme.
- **Marc Dufumier** Agronome, Professeur à l'Institut National de Paris Grignon (INA P-G).
- **Pierre-Henri Gouyon** Agronome, généticien, écologue, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, département Systématique et évolution.
- **Alain Grandjean** Economiste consultant (capitalisme durable).
- **Alain Grimfeld** Pédiatre, professeur à l'Université Paris VI, chef de service de pédiatrie et pneumologie à l'hôpital d'Enfants Armand-Trousseau, Paris.
- **François Guérold** Ecologue, professeur en écologie fonctionnelle, laboratoire Ecotoxicité Santé environnementale, CNRS-Université de Metz.
- **Jean-Marc Jancovici** Ingénieur conseil, énergie et climat.
- **Lylia Le Goff** Docteur en médecine, consultant-formateur Santé environnement et alimentation ; animateur de la mission «Biotechnologie» de France Nature Environnement.
- **Yvon Le Maho** Ecophysiologiste, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des sciences.
- **Thierry Libaert** Enseignant en sciences de l'information et de la communication d'entreprise, maître de conférences en communication à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et à l'Université Paris IV ; Directeur scientifique de l'Observatoire International des Crises (Association loi de 1901).
- **Philippe Marzolf** Eco-conseiller et spécialiste en démocratie participative ; vice-président de la commission nationale du débat public.
- **Marie-Antoinette Mélières** Climatologue, maître de conférences à l'université Joseph-Fourrier, Grenoble.
- **François Moutou** Docteur vétérinaire, épidémiologiste, mammalogiste.
- **Pascal Picq** Paléanthropologue au Collège de France.
- **Jean-Pierre Raffin** Écologue, ancien maître de conférences, université Paris VII - Denis Diderot.
- **Martine Rémond-Gouilloud** Professeur des universités en droit maritime, environnement et risques, université de Marne-la-Vallée.
- **Jacques Weber** Economiste et anthropologue, directeur de l'Institut français de la biodiversité (IFB).